



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du treize décembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, OMONT, BORIE, VINCENT, JOFFRE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Martine BIENVENU a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Madame Nathalie DONY a donné pouvoir à Madame Sophie GUERET

Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Monsieur Victorien VINCENT

Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Madame M. Hélène VIRAVAUD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Avenant n°1 convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIAEP Gartempe Sédelle pour les travaux de neutralisation des captages d'eau potable sur le site du réservoir de Bridiers

Au vu des notifications des subventions sur l'opération, il convient d'ajuster une première fois les montants entre les partenaires.

.../...

	offres			
	montant marché négocié	tx répartition	part Commune	part SIAP
MO	43 350,00 €	25%	32 512,50 €	10 837,50 €
lot 1 canalisations Migliori / TPCRB refoulement de la station du Poirier au réservoir de Bridiers restructuration du Bas Service	811 228,08 €		811 228,08 €	- €
lot 2 Génie Civil Ducrot	410 000,00 €	50%	205 000,00 €	205 000,00 €
lot 3 Equipements électroniques et électriques Saur	375 430,00 €	50%	187 715,00 €	187 715,00 €
Géotechnique	3 852,00 €	50%	1 926,00 €	1 926,00 €
SPS	2 344,00 €	25%	1 758,00 €	586,00 €
CT	4 000,00 €	50%	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL PROJET	1 650 204,08 €		1 242 139,58 €	408 064,50 €
SUBVENTION AGENCE DE L'EAU 50% NOTIFIEE	807 111,58 €		607 528,03 €	199 583,55 €
SUBVENTION DEPARTEMENT 10% NOTIFIEE	159 402,30 €		115 733,55 €	39 668,75 €
reste à charge			518 878,00 €	168 812,20 €
rembt SIAP			168 812,20 €	
reste à charge commune			350 065,79 €	

Seul l'article 3 de la convention est modifié.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 de la convention citée.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt décembre deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20231219-2023-139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 21/12/2023

Le Maire,



Etienne LEJEUNE

Publié le 21 décembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.